

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2014 – Convocation du 10/04/2014

Compte rendu affiché le 25/04/2014

Président de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Ghariba AKROUCHE

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Ghariba AKROUCHE, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Absente représentée

Béatrice THONY par Marc RODRIGUEZ.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	23
Exprimés	23

Objet : Subventions aux associations

Comme chaque année, il convient de définir les subventions versées aux associations. Ces subventions apparaissent à l'article 6574 du Budget Primitif.

Compte tenu des élections municipales, il a été décidé le 23 janvier 2014 lors du vote du budget primitif 2014 de prévoir un montant global correspondant aux différentes demandes et propositions formulées par le Service Vie Associative sur la base du niveau des attributions de l'exercice précédent. C'est ainsi qu'une somme de 800 000 € a été inscrite à l'article 6574 du BP 2014. Il convient aujourd'hui de l'affecter.

Le tableau joint recense précisément les demandes déposées en mairie et tient compte des événements culturels ou sportifs annoncés. Les conseillers présidents d'associations ne prennent part ni au débat ni au vote concernant leur association (1 présidente).

La commission Vie Locale et Culturelle n'ayant pu encore se réunir, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 80 % à chaque association de la somme inscrite sur le tableau joint. Le complément fera l'objet d'un examen détaillé par la commission puis d'un nouveau vote par l'assemblée.

Le Conseil Municipal à la majorité (5 abstentions) :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 23 janvier 2014 relative au Budget Primitif 2014,
- VU le Budget Primitif 2014,
- **DECIDE de l'attribution des subventions aux associations conformément à la liste ci-annexée,**
- **PRECISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus dans la limite de 80 %,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer au cas par cas les conventions relatives aux événements culturels et sportifs.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 17 avril 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 23/04/2014
- Publication ou affichage le 23/04/2014

Valérie GLATARD, Maire.

